

Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
COMMUNE DE TANCONVILLE

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
20 Février 2014

Le conseil municipal a décidé ce qui suit :

1/ ADHESION MEURTHE ET MOSELLE DEVELOPPEMENT

La convention ATESAT n'étant pas renouveler le conseil municipal a décidé d'adhérer à Meurthe et Moselle développement pour une assistance d'ordre technique, juridique ou financier et désigne M. MATHIEU Joël, comme son représentant titulaire et M. MATHIEU Alain, comme son représentant suppléant,

2/ CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Suite à la proposition de la SARL Raymond RECEVEUR, le contrat avec la SARL ALIZON concernant la maintenance de l'éclairage public va être résilié et le contrat avec la SARL RECEVEUR est accepté.

3/ DEVIS ENTRETIEN DE TAILLE DES PRUNUS

Le conseil municipal accepte le devis en date du 16 Février de l'entreprise El Jérôme Simon pour un montant total HT de 1500 € soit 1800 € TTC.

4/ DEVIS VARILUM

Le conseil municipal accepte le devis en date du 3 Février de l'entreprise Raymond RECEVEUR SARL pour un montant total HT de 1 335.00 € soit 1 602.00 € TTC pour la fourniture et la pose d'un Varilum qui va permettre de retarder l'allumage de l'éclairage public le soir et d'avancer l'extinction le matin.

5/ FONDATIONS DU PATRIMOINE

Le conseil municipal décide de renouveler son adhésion aux fondations du patrimoine pour l'année 2014 à raison de 50 €

6/ APPARTEMENT COMMUNAL AU DESSUS DE LA SALLE DES FETES

Le logement communal situé au-dessus de la salle des fêtes étant vacant après le départ des derniers locataires, des travaux de rafraîchissement seront réalisés par l'employé communal, ensuite celui-ci sera remis en location dès lors que les travaux seront achevés.

7/ MAINTENANCE DEFIBRILATEUR

Un contrat de maintenance est signé avec la société FND à raison d'une visite par an pour un montant de 45 € HT

8/ PROLONGATION DU CONTRAT DE FORTAGE STV

Le conseil municipal accepte la demande de STV pour une prolongation du contrat de fortage de 30 ans.

9/ RADAR PEDAGOGIQUE

Suite aux propositions de devis faites pour la pose de radar pédagogique, le conseil municipal a décidé de ne pas retenir d'offre pour installer un radar pédagogique.

10/ RENOUVELLEMENT CAUE

Le conseil municipal renouvelle l'adhésion au CAUE pour le montant de 50 € annuel